

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, au bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaux, Lafitte-Bullier, & Cie, place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 27, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 05, 11 45, 12 57, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 90

BOURSE DE PARIS
DU 29 JANVIER

3 0/0	58 25
4 1/2	83 75
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 40
Emprunt 1871	93 40

DU 30 JANVIER

3 0/0	58 05
4 1/2	84 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 30
Emprunt 1871	93 30

ROUBAIX, 30 JANVIER 1874

BULLETIN DU JOUR

Au début de la séance d'hier, M. Vétillard a donné lecture à l'Assemblée de son rapport sur la convention passée entre la France et l'Angleterre. Cette convention a été adoptée sans débat. M. Rivet a posé ensuite au ministre des travaux publics une question sur certains chemins de fer d'intérêt local.

La commission des lois constitutionnelles a tenu une fort longue séance dans laquelle elle a discuté la question de savoir suivant quel mode auraient lieu les prochaines élections.

Le scrutin de liste par départements a été écarté immédiatement et sans que personne ait cru devoir en prendre la défense.

Le scrutin individuel a été également repoussé; pour l'admettre il fallait rétablir les circonscriptions électorales arbitraires dont l'Empire avait fait un si étrange abus; la commission n'a pas cru devoir entrer dans cette voie.

On voit donc que les deux systèmes extrêmes ont été écartés, mais entre eux se placent plusieurs solutions intermédiaires qui ont été discutées, mais qui n'ont encore été l'objet d'aucun vote.

Plusieurs membres de la commission voudraient que chaque arrondissement nommât seul le nombre de députés auquel lui donne droit sa population; d'autres au contraire demandent que les arrondissements qui n'ont à élire qu'un seul député soient adjoints à des arrondissements limitrophes de façon à ce qu'ils soient appelés à voter sur une liste de deux ou trois candidats.

La discussion sur ce point a été très vive et très remarquable; des arguments sérieux ont été produits à l'appui des deux systèmes en présence et c'est seulement demain que la Commission prendra une résolution.

Les grandes villes dont la population est suffisante pour qu'elles aient droit à plus de trois députés seront l'objet d'une discussion ultérieure et elles restent en dehors du débat actuel.

Un meeting de catholiques a eu lieu le 27, à Birmingham, dans l'hôtel-de-ville, sous la présidence de Mgr Capel. On a voté une adresse à l'archevêque de Cologne, exprimant « la plus cordiale sympathie pour sa personne à cause des souffrances que lui ont causées les lois injustes et tyranniques adoptées dernièrement en Allemagne contre les catholiques, les évêques et les prêtres de ce pays. »

La querelle des députés danois avec le cabinet s'accroît. A la suite d'une discussion qui a duré plusieurs jours, le Folkething a adopté par 37 voix contre 31 un ordre du jour motivé désapprouvant la publication par le ministère de la lettre royale du 2 janvier, lettre provoquée par l'adresse votée en décembre par le Folkething. L'ordre du jour motivé proteste contre cette publication par le motif qu'elle a pour effet de faire intervenir la personne du roi dans une querelle de parti. Au cours du débat, le ministère a déclaré que l'adoption de cet ordre du jour ne saurait avoir aucun résultat pratique. La couronne résistera donc jusqu'au bout.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 29 janvier 1874.

Il arrive un grand malheur au pouvoir du maréchal de Mac-Mahon, il est appuyé par M. Emile de Girardin. On sait que ce publiciste a presque toujours porté malheur aux gouvernements et ministères qu'il a soutenus. M. Emile de Girardin, devenu propriétaire du *Petit-Journal*, consacre l'immense publicité de cette feuille à lancer contre les partisans de la monarchie l'accusation de violer la loi, quand ils prétendent que le vote du 20 novembre n'a point fermé la porte au rétablissement de la monarchie. Si M. Emile de Girardin veut bien relayer les débats qui ont précédé le vote de la prorogation, il pourra se convaincre que les députés de la gauche et de la fraction Thiers, qui sont aujourd'hui les amis et les alliés de l'ancien rédacteur en chef de la *Presse*, ont tous interprété le septennat comme étant la négation de la république et le terrain préparé pour fonder la monarchie. Les textes sont formels. M. Emile de Girardin peut égarer l'opinion publique par l'immense publicité dont il dispose, mais il ne parviendra pas à faire croire que les partisans de la monarchie sortent de la légalité en discutant les conditions dans lesquelles la royauté doit être rendue à la France. Le septennat est attaché à la personne du maréchal de Mac-Mahon et il sera maintenu et respecté, tant que les lois constitutionnelles votées par l'Assemblée souveraine n'auront pas modifié la loi du 20 novembre 1873.

M. Emile de Girardin ne dissimule pas son espoir que le septennat aboutira à la république, comme gouvernement définitif. Cette conclusion est précisément la négation même de la pensée politique qui a inspiré la majorité, en déferant le pouvoir au maréchal de Mac-Mahon pour sept années.

Toute cette polémique prouve qu'une explication catégorique est devenue nécessaire entre le gouvernement et la majorité qui a voté la loi du 20 novembre; cette explication aura lieu après le vote des nouveaux impôts, à propos de l'interpellation des membres de l'extrême gauche sur la dernière circulaire de M. le duc de Broglie.

Le journal de M. Emile de Girardin prétend que les légitimistes, abusant de l'influence que leur donne l'appoint de leurs voix dans la majorité, imposent les hommes de leur choix pour les postes actifs de l'administration; je serais bien curieux de connaître quels sont, depuis la chute de M. Thiers, les légitimistes qui ont pu obtenir des emplois importants.

Vous n'avez pas oublié l'énergie et le talent déployés par le général Pourcet, en qualité de commissaire du gouvernement, dans les débats du procès contre le maréchal Bazaine. Il est difficile de s'expliquer les motifs qui ont pu attirer la disgrâce du général Pourcet. Il était, au moment du procès, commandant à la division de Toulouse, et il vient d'être envoyé dans un poste inférieur, à Bayonne.

Dans la correspondance romaine du *Journal des Débats*, je remarque le passage suivant :

« La meilleure justification de la politique de M. de Bismarck est qu'elle a réussi. C'est un argument sans réplique, dont le succès a été constaté depuis ce temps de Scipion jusqu'à notre. Quant aux raisons de ce succès, l'empereur Napoléon III en a emporté le secret dans la tombe. »

M. Drouyn de Lhuys, qui se retira en 1866, pourrait à cet égard donner des renseignements fort curieux s'il voulait suivre l'exemple d'indiscrétion donné par un grand nombre d'hommes d'Etat et par le général La Marmora lui-même. Mais l'ancien ministre français préfère garder le silence et on ne saurait l'en blâmer. L'intérêt du gouvernement italien est évidemment de mettre fin à des discussions qui ne peuvent avoir aucun bon résultat.

Le même correspondant exprime le jugement suivant sur les députés italiens :

« La chambre actuelle a un très-grand défaut, celui d'être composée en majorité de députés qui n'assistent aux séances que contraints et forcés. Il est impossible de faire rien de bon avec une chambre pareille. »

La diminution considérable du portefeuille et de la circulation sur le bilan de la Banque de France confirme malheureusement la stagnation des affaires.

Malgré les achats considérables du comptant, la Bourse reste stationnaire, les spéculateurs s'abstiennent.

On parle vaguement de la possibilité d'un emprunt pour les travaux publics après les derniers paiements de l'emprunt des cinq milliards au mois d'avril.

P. S. — Aujourd'hui la commission de décentralisation a repoussé pour les communes urbaines, le principe de représentation pour toutes les catégories d'électeurs, comme impliquant un mandat politique. Ce principe de représentation s'appliquait aux incapables et aux absents.

La commission de réorganisation de l'armée a décidé le rétablissement du corps des géographes et l'organisation d'une justice militaire qui relèvera spécialement de ce corps d'armée.

On disait aujourd'hui à Versailles que le gouvernement avait décidé la dissolution du conseil municipal de Bordeaux.

Les voyageurs qui se rendaient aujourd'hui à Versailles par le train direct de midi 25 minutes, ont beaucoup remarqué une conversation intime et animée, dans la salle d'attente, entre M. le duc Decazes et M. Ernest Picard. Est-ce le dernier qui passe au centre droit ou le premier qui se rallie au centre gauche.

Après de laborieux tours de scrutin, l'Académie française a élu aujourd'hui MM. Dumas fils, Mézières et Caro, professeurs de littérature et de philosophie à la Sorbonne, en remplacement de MM. Lebrun, Saint-Marc-Girardin et Vitet. Le choix de MM. Mézières et Caro, fait honneur à l'Académie. DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du jeudi 29 janvier.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

La convention commerciale supplémentaire conclue avec le gouvernement anglais est adoptée sans débats.

L'Assemblée passe à la discussion sur la prise en considération de la proposition du général Loysel, tendant à faire examiner le budget du ministère de la guerre pour l'exercice 1875, par les commissions de réorganisation de l'armée et du budget réunies.

La commission compétente conclut à la prise en considération.

Cette conclusion est combattue par M. Raudot.

Le général Loysel et M. Tirard défendent le rapport de la commission.

M. Gambetta appuie la proposition du général Loysel.

L'orateur déclare que l'état actuel de l'Europe et notre infériorité nationale bien entendue nous commandent de développer nos forces militaires.

M. Gambetta ajoute que dans une question de cette gravité, il faut faire le superflu pour réaliser le nécessaire.

M. Desseigny, ministre du commerce, objecte que, si l'on admet le principe du préopinant, il n'y a pas de raison pour ne pas admettre toutes les commissions à délibérer avec celle du budget.

La prise en considération de la proposition Loysel est mise aux voix et rejetée.

L'Assemblée décide que la 3^e délibération sur le projet relatif au travail des enfants dans les manufactures aura lieu après la discussion des lois sur les impôts.

La séance est levée à 4 h. 30.

Les préliminaires de la Guerre de 1866.

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION DU GÉNÉRAL LA MARMORA

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* d'hier.

Le général La Marmora donne de longues explications sur « la politique de la France et sur la mission du comte Arèse à Paris. » De son ouvrage, c'est certainement la partie qui nous intéresse le plus, car les preuves de la mauvaise foi des gouvernements prussien et italien ne sont plus à faire; aussi ferons-nous quelques citations.

Après avoir félicité l'Empereur d'avoir repoussé cette politique mesquine, qui voudrait fonder la grandeur de la France sur la faiblesse des autres nations, c'est-à-dire la politique contraire aux unités allemande et italienne, le général continue ainsi :

« On ne connaît probablement jamais les propositions, les cajoleries, les promesses et les offres avec lesquelles les deux ministres d'Autriche et de Prusse montaient chaque jour les escaliers des Tuileries ou du palais du quai d'Orsay. Mais je ne crois pas me tromper en assurant qu'ils firent des avances telles qu'ils allaient jusqu'à offrir non-seulement ce que l'on avait ou ce que l'on espérait prendre, mais même ce à quoi il n'est pas permis de toucher. »

« De toute manière, quelle que fut celle des deux puissances rivales qui resterait maîtresse du champ de bataille, si le conflit qui se préparait au delà du Rhin n'était pas exempt de péril pour la France, il lui offrirait du moins une occasion excellente, la

première grande occasion depuis la chute du premier empire (le général oublie le mouvement belge en 1830), de reprendre la carte pour examiner la différence qui existait entre ses frontières actuelles et celles de 1814, comme l'Empereur le dit au comte de Goltz.

« Il était donc naturel que l'Empereur, plutôt que de prévenir ou d'empêcher la guerre, songeât aux avantages qu'il pourrait en retirer, et se sentit peu disposé à encourager ou à provoquer des accommodements qui en auraient diminué la probabilité. Tel aurait été précisément le résultat d'un accord direct entre l'Autriche et l'Italie moyennant la cession de la Vénétie, puisqu'il savait fort bien que, sans notre alliance, la Prusse, à cette époque, n'aurait pas osé se mesurer avec l'Autriche. On devait donc ne pas prendre trop au sérieux les démarches faites, à plusieurs reprises, par les ministres français à Vienne et à Florence, dans le but d'amener un rapprochement entre les deux cours. La seule idée que nous puissions nous entendre avec l'Autriche, comme après Gastein j'en avais fait la proposition au nom du roi, déconcertait les calculs du cabinet de Paris, et je suis toujours convaincu d'avoir frappé juste en exprimant, le 10 janvier, au ministre du roi à Paris, la crainte qu'une réconciliation entre l'Autriche et l'Italie ne convint pas à la France en ce moment. »

« L'Empereur désirait, sans aucun doute, voir la Vénétie restituée à l'Italie, et dégarer ainsi la promesse faite aux Italiens en 1859 dans sa proclamation de Milan; mais il entendait que cette restitution fit partie d'une combinaison plus vaste, dans laquelle la France pût trouver sa part d'avantages. »

« Cela ne lui réussit pas; Sadowa rompit dans ses mains le fil d'une trame ourdie à grand effort. »

« Voilà ce que la France n'a jamais pardonné à l'Empereur; au nombre des accusations répétées avec le plus d'insistance et le plus d'effet, et qui ont le plus contribué à hâter la catastrophe, il y eut justement celle d'avoir sacrifié à l'Italie les intérêts français (1). »

La citation est longue; mais elle juge la politique du gouvernement français avant Sadowa, et ce jugement a d'autant plus d'importance qu'il est d'un approbateur. Nous n'y ajouterons rien.

La Prusse, si hautaine plus tard, était, comme le dit le général La Marmora, très-empresée auprès de l'Empereur; le comte de Goltz, chargé de faire accepter le projet de M. de Bismarck relatif à la constitution politique de l'Allemagne, projet qui consistait d'abord à mettre toute l'Allemagne du nord sous la domination prussienne et à fortifier la Bavière pour l'opposer à l'Autriche, demandait à l'Empereur ce que la France désirerait, et celui-ci, se tenant sur la réserve, lui répondait par l'allusion citée plus haut à la « différence qui existait entre la frontière actuelle de la France et celle qu'elle avait en 1814 (2). »

« Comme si ce n'était pas assez, l'Empereur, pressé par le comte Arèse et par M. Nigra, qui désiraient son approbation avant la signature du traité du 8 avril, se laissait aller à prendre des engagements, que le ministre italien résumait ainsi dans une lettre en date du 29 mars :

« La situation est donc celle-ci. Si l'Italie prenait l'initiative, elle le ferait à ses risques et périls, et l'Empereur ne nous engage pas à le faire. »

« Quant à nous unir avec la Prusse pour

(1) La Marmora, p. 128 et suiv.

(2) Dépêche Nigra, en date du 17 mars, p. 134.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 31 JANVIER 18 4

MARI DE LAURENCE

Par M^{me} Claire de CHANDEUX

PREMIÈRE PARTIE Récit.

Laurence ne sentit probablement qu'une chose, c'est qu'elle était enfin du monde viennois!... Enfin!... Enfin!

Sa beauté, plus piquante que régulière, faisait un contraste agréable avec la classique fraîcheur allemande. Sa vivacité étonnait quelque peu; son élégance s'imposait sans conteste.

Mme Lieman eut un succès de dentelles et de diamants.

Cela me paraissait comique. Mais la baronne de Stoneim, de son grand air calme, m'apprit que les femmes tiennent à ces sortes de triomphes.

Wilhelmine, avec sa simple robe blanche, la taille sculptée dans un corset de velours noir, une fleur de perles dans ses tresses blondes, me paraissait infiniment plus belle que ses compagnes. Les jeunes filles de l'aristocratie avaient toutes, cependant, la grâce du visage ou celle de la toilette.

Aucune ne portait au front cette pureté idéale et dans les yeux ce charme mysté-

rieux qui frappaient et charmaient dans Wilhelmine.

Elle désirait ne pas danser. Toutefois, sur un reproche amical de son père elle accepta de faire quelques tours de cette gracieuse valse d'outre-Rhin, que nous imitions si mal, ou plutôt que nous prétorions défigurer, en la dansant à deux temps, faute d'en saisir le rythme poétique.

Je la regardais passer entre les groupes tourbillonnants, gravé, serene et douce, se prêtant au plaisir, ne s'y donnant pas.

Je me gardai de l'inviter, quelque désir que je pusse en éprouver; un je ne sais quoi de confus me faisait deviner qu'elle me saurait gré de cette réserve.

Pourtant, je ne voulais pas en perdre absolument le fruit, et m'approchant, je lui dis en lui offrant mon bras pour la ramener du buffet où son père l'avait conduite :

— Ma cousine ne se méprendra pas, je l'espère, sur le motif qui me prive de l'honneur d'être son cavalier au quadrille.

— Non, dit-elle avec un sourire. Je ne croirai pas que c'est pour cause d'ignorance ni pour cause de timidité.

— Vous savez bien, chère méchante, que je n'ai plus ces belles vertus de la jeunesse.

— Je sais aussi, mon cousin, que votre délicatesse prévoit mes répugnances et ne tourne pas en raillerie des impressions que je surmonte avec peine

— Je vous admire, voilà tout. Vous avez une façon d'accepter le bal comme une pénitence, et la toilette de fête comme un cilice, qui en remontreraient aux farouches mortifiés du désert.

— Le plaisir ne m'attire pas, c'est vrai; mais je ne regarde pas comme une mortification de m'y livrer quand les convenances mondaines l'exigent.

— Vous ne voyez dans la vie que le devoir ?

— A peu près.

— Et cette austérité ne vous effraie pas ?

— Le devoir n'est pas si austère que veulent le soutenir ceux qui en redoutent les obligations. Il a ses sourires. Il a ses roses.

— Vous avez, ma cousine, un précoce philosophie.

— Dites un peu de religion pratique, cessera plus exact, interrompit-elle.

— Bien inconnue aux jeunes filles de votre âge.

— Parce qu'elles en ont encore toutes les illusions fleuries. Il ne faut pas louer trop de cet avantage; il s'achète chèrement. Ce dont il faut me féliciter, mon cousin, c'est d'avoir été instruit à placer plus haut, très-haut, ma foi et mon espérance.

Un flot de soie rose, papillotant autour de moi, arrêta net ma réponse. Un nuage de dentelle passa devant nos yeux et contraignit Wilhelme à s'en gâter en riant.

elle en désignant Laurence, qui valsait avec ivresse, légère comme un oiseau.

En descendant des hauteurs où le langage élevée de Wilhelmine m'avait transporté, l'ardeur des plaisirs qui entraînaient ma jeune compatriote me parut vulgaire et mesquine.

— Elle oublie, dis-je avec amertume.

— Mauvais moyen, peut-être, et pourtant il ne faut pas lui en vouloir de cette apparente légèreté. Si la famille et l'éducation avaient fait de Laurence une chrétienne au lieu d'en faire une mondaine, elle chercherait ailleurs des consolations plus efficaces.

Mme Liemann nous rejoignit.

— Ah ! chère, dit-elle à ma cousine, tandis que vous êtes bien sagement à vous promener autour des salons avec M. de Létory, comme deux petits saints, je suis moi, très-fatiguée, tout en nage. Cédez-moi un peu, je vous en prie, votre czvalier pour aller prendre une glace.

Wilhelmine quitta mon bras en déclarant qu'un exercice violent comme celui auquel se livrait son amie la rendrait certainement malade.

— Allons donc !... ma pauvre chère, vous n'y entendez rien. J'ai dansé cinq nuits de suite, à Paris, sans me reposer pendant un seul quadrille. Je ne me tenais plus debout, à la fin, que par la force du raisonnement... Mais aussi quel succès !... Je n'en ferais peut-être plus autant. Je crois que j'ai vieilli.

Elle éclata d'un rire argentin qui semblait se moquer de cette assertion

téméraire. Vieille... Elle avait vieilli !... Comme pour protester plus encore, une glace lui renvoya sa fraîche personne tout étincelante d'entrain, tout entée de plaisir.

Elle s'amusait si bien, qu'elle en oubliait M. Liemann. En entrant au buffet, elle s'en souvint tout à coup et devint pâle.

— Ah ! mon Dieu ! dit-elle en me serrant brusquement le bras, ah ! mon Dieu !

Je regardai machinalement et restai stupéfié.

C'était bien M. Liemann. Commodément installé à l'angle extrême d'une table, il usait de la façon la plus large, pour ne pas dire la plus indiscrète, de la fastueuse hospitalité du duc.

Des viandes froides; des terrines savoureuses, gisaient fouillées, éventrées devant lui. Des flacons vides... oh ! quelle prodigieuse quantité de flacons vides !... s'amoncèlent à sa gauche, malgré l'empressement d'un sommelier à les renouveler.

Un maître d'hôtel, impassible, se tenait debout de l'autre côté de la table, le couteau de service à la main, prêt à satisfaire le moindre désir du souper.

Mais, si l'usage interdisait aux serviteurs du duc toute marque extérieure de surprise, il n'en était pas de même pour les invités, qui manifestaient leur effaroulement, ou leur indignation, par une pantomime expressive.

Quelques propos, qui exprimaient